

Ancres d'Or 2004

Deux ancres d'or et trois d'argent pour cette 4^e édition. On frôle l'inflation ! Revue de détail et rencontre avec les heureux lauréats de la catégorie des équipements d'accueil.

TEXTE : L. JOIN-LAMBERT

La première des Ancres d'Or a été décernée à la CCI de la Drôme pour ces travaux d'agrandissement du port de l'Épervière de Valence. Le Rhône, de Lyon à Port-Saint-Louis, offre peu de places de stationnements longue et moyenne durée aux plaisanciers. Le port de l'Épervière, à quelques kilomètres du centre de Valence, a donc toujours été très fréquenté depuis son ouverture en 1978. La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme, aménageur, exploitant et gestionnaire du site a répondu à la demande croissante en agrandissant le port à plusieurs reprises. Après des années de saturation malgré ses 350 places, la CCI a décidé de se lancer dans un vaste chantier en se dotant de 128 places supplémentaires sur pontons. M^{me} Véronique Pulchérie, Directrice des services équipements à la CCI, a suivi les travaux : « Il a fallu effectuer des gros travaux de génie et nous avons rencontré des difficultés majeures sur le plan technique, notamment au niveau du dragage dans le lit du Rhône pour compenser la réhausse du fleuve ». En effet, pour créer ces 128 places, il a fallu détruire l'ancienne digue et en construire une nouvelle sur le lit du fleuve (7 500 m² de plan d'eau supplémentaire). Un merlon aval a été réalisé pour marquer l'entrée du port, 3 pontons existants ont été allongés et 3 autres flottants ont été installés. Tous sont équipés de bornes d'avitaillement en eau et électricité et peuvent accueillir des bateaux jusqu'à 24 m.

Fluvial : *Au-delà des places supplémentaires dont vous aviez besoin, quel était votre objectif avec ces gros travaux ?*

V. Pulchérie : « Nous voulons que le port de l'Épervière soit autre chose qu'un garage à bateaux. La nouvelle digue est



Le port de l'Épervière et sa nouvelle digue.



aménagée en promenade urbaine. Les plantations et l'aménagement ont été particulièrement soignés. Le port est un peu le poumon vert de Valence, c'est d'ailleurs le seul endroit de la ville d'où l'on puisse apprécier le Rhône. C'est un véritable lieu de promenade ponctué de nombreux espaces de loisirs et de détente. Les travaux ont été financés à 60 % par la CCI, mais la ville de Valence, le Conseil Général, la Région Rhône Alpes, l'Europe et VNF ont financé le reste. »

Fl. : *Vous avez inauguré les travaux en juillet 2004, quel bilan pouvez-vous*

déjà tirer de cet aménagement ?

V. P. : « Sur les 128 places créées, il n'en reste plus que 50 à louer. 1 bateau sur 2 qui passe aux écluses s'arrête au port de l'Épervière. Nous accueillons beaucoup d'étrangers d'Europe du nord, environ 70 % de nos clients de passage. Ce sont des plaisanciers qui attendent une certaine qualité de services et la CCI s'engage désormais dans une démarche environnementale pour répondre à cette demande. »

Fl. : *Maintenant que vous avez presque atteint les 500 places, quels sont vos projets ?*



La marina de Fluvial Loisirs en 2000.

V. P. : « Nous visons l'excellence. Nous devons concilier la vie du port d'habitation et de la plaisance avec le pôle touristique et d'animation. Nous sommes certifiés ISO 9001 pour la qualité de nos prestations de services (capitainerie, sanitaires, restauration, avitaillement, grutage, zone technique, accastillage et réparation). [Ndlr : l'installation d'un système de récupération des eaux noires ou grises est en projet]. Nous attendons avec impatience l'obtention du label « Pavillon Bleu d'Europe » qui

s'inscrit dans nos projets de démarches actives dans le développement durable. Nous nous investissons de plus en plus dans des actions en partenariat avec la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA Drôme). La CCI souhaite œuvrer pour l'environnement en développement des animations grand public comme la journée tête en l'air, le Rhône fleuve à suivre ou la fête du nautisme. Enfin, depuis 2000, nous avons le projet d'aménager un appontement pour l'arrêt et le stationnement des paquebots

de croisières sur le site de l'Épervière. Les travaux d'aménagement du quai commenceront cet automne, mais la partie fluviale gérée par VNF et la CNR prendra au moins 2 ans. »

ANCRE D'OR POUR FLUVIAL LOISIRS

Créer un port, ni plus ni moins et avec des fonds privés, cela méritait bien l'or. Corre, situé à la jonction de la petite Saône et du canal des Vosges, est un point stratégique du tourisme fluvial et un passage quasi obligé pour les plaisanciers venant du Nord-est de l'Europe. Fluvial Loisirs, créée depuis 14 ans, offre aujourd'hui tous les services dont pourrait rêver un propriétaire de bateau. M. Gérard Drouot, fondateur de la société et associé avec M. Germain Wolf, l'actuel gérant, nous ont conté leur aventure. M. Drouot, issu du transport routier a travaillé comme mécanicien chez différents loueurs.

En 1991, lui et quelques amis – dont Dominique Chatillon, décident de créer leur propre société et se lancent à la recherche d'un site pour réaliser leur projet d'un nouveau port dans la région.



La nouvelle capitainerie de la marina de Fluvial Loisirs.

Fluvial : Comment avez-vous choisi votre emplacement ?

G. Drouot : C'est un paysan du coin qui nous a proposé de nous vendre par tranches un terrain de 9 hectares avec une île. Corre disposait déjà d'un petit port de 12 places et le maire voyait d'un mauvais œil notre arrivée, cela faisait de la concurrence. Mais le site nous convenait et pour la petite histoire, le propriétaire de notre terrain est ensuite devenu le maire de Corre.

Fl. : Aujourd'hui, la marina dispose de 15 terrains à bâtir autour de 3 darses privatives, d'un bassin de 32 places privées et d'un second bassin de 53 places. Combien de temps a-t-il fallu pour réaliser ces travaux entièrement financés par des capitaux privés ?

G. Drouot : La première tranche, le premier bassin et la 1^{re} darse avec 5 lots de terrains à bâtir s'est terminée dans les années 95. Au premier coup de pelleuse, nous sommes tombés sur un ancien port romain. Cette découverte a bloqué le chantier pendant un an avec les obligations de fouilles et de sondages à nos frais. Finalement, ils n'ont rien trouvé et nous avons pu reprendre les travaux. En 2000, c'est la loi Natura 2000 qui nous est tombée dessus avec toutes les études hydrauliques coûteuses, longues et minutieuses. L'argent commençait à manquer et nous devons finaliser le projet avec la construc-



tion d'une capitainerie. Nous avons donc recherché un partenaire qui accepterait de construire une capitainerie moyennant l'exclusivité de la construction des 15 maisons sur les terrains à bâtir. C'est ainsi que Monsieur Wolf est arrivé à Fluvial Loisirs.

Fl. : Monsieur Wolf, pourquoi vous êtes vous intéressé à ce projet de marina fluviale ?

G. Drouot : Ma spécialité est la construction de maisons en ossature bois. La Marina de Corre est sur un site qui pose différents problèmes au niveau du sol : l'assise est peu stable et la zone inondable. Les ossatures en bois et mon expérience dans l'aménagement étaient adaptées à la situation. Très vite, j'ai compris qu'il nous fallait remonter les terrains de 3,5 m pour quitter la zone inondable et qu'il fallait réaliser un autre grand port pour récupérer la terre qui nous manquait.

Fl. : Êtes-vous satisfait de cette opération ?

G. Drouot : Les travaux ont coûté en tout environ 800 000 €. C'est une

opération à 100 % privée. Je suis arrivé dans la société en 2001. La deuxième tranche des travaux s'est terminée fin 2002. Sur les 15 terrains à bâtir nous n'en avons plus que 3 à vendre.

Fl. : En tant que gérant de Fluvial Loisirs quels sont vos projets pour la société ?

G. Drouot : Nous développons le service autour de la Marina : hivernage, restaurant, une capitainerie de qualité, entretien et réparation des bateaux... Nous développons aussi la location avec Kuhnle-tours. La demande est très forte et les gens sont satisfaits. Enfin, nous avons pour projet la création d'une halte pour les camping-cars au bord de l'eau sur la pointe de notre terrain. Les autorisations sont en cours et le projet devrait bientôt voir le jour.

ANCRE D'ARGENT POUR LA SUBDIVISION DE PONTOISE

Le débarcadère et la halte d'Auvers-sur-Oise ont bénéficié d'une réhabilitation globale de la part de VNF permettant l'accueil de tous types de bateaux puisqu'ils sont équipés de francs bords variables facilitant également l'accès aux personnes à mobilité



La nouvelle halte nautique d'Auvers-sur-Oise.



La place ronde et l'aménagement paysager.

réduite. Jean-Pierre Gauthier, chef de la subdivision de Pontoise et porteur du projet, le définit comme un véritable travail d'équipe. Pour lui « Ce projet s'inscrit dans un programme de dynamisation du tourisme fluvial sur l'Oise. Les deux équipements d'Auvers nécessitaient une remise à niveau globale : le débarcadère était très délabré et l'incendie de la halte de plaisance a été l'élément déclencheur ». Christophe Joseph, Directeur Général des Services de la mairie d'Auvers se félicite de cette réalisation : « Auvers sur Oise est une petite ville tout en longueur de 7 000 habitants qui accueille chaque année plus de 400 000 touristes qui découvrent le Parcours des Impressionnistes, l'auberge Ravoux où Vincent Van Gogh est mort ou la Maison-Atelier de Daubigny. La halte est à 500 m du centre ville, au cœur

des sites remarquables et un panneau d'informations touristiques invite le plaisancier à la visite. La commune fait partie des 7 pôles touristiques de la Région Île de France et son projet de requalification des espaces urbains commence à prendre forme. » Le traitement paysager de l'espace arrière de la halte et du débarcadère, particulièrement soigné, ainsi que la réalisation prochaine d'une signalétique adéquate devrait permettre comme le souhaitent les services de VNF « de prolonger l'attractivité de la commune et de renforcer le positionnement de la voie d'eau pour augmenter la chalandise touristique ainsi que les activités fluviales ». Les travaux terminés fin 2003 ne permettent pas encore de chiffrer les retombées touristiques de l'aménagement, même si M. Gauthier, blagueur, affirme que son objectif est

« d'instaurer la pratique d'une liste d'attente à la halte d'Auvers ». La grande nouveauté de la saison, très attendue tant du côté de VNF que de la mairie, est l'arrivée prévue sur la halte d'un bateau à passagers qui quitterait la Seine pour l'Oise. Le montant des travaux est de 77 000 € TTC (financés en partenariat avec la Région) dont 32 000 pour la halte et 45 000 pour le débarcadère et son aménagement paysager.

ANCRE D'ARGENT POUR PARTENARIAT RÉUSSI À PONTIVY

Pontivy (14 000 habitants), située à la jonction du Blavet et du canal de Nantes à Brest, accueille depuis la saison 2004, grâce à la coopération de la Communauté de Communes de Pontivy et de la société de location Bretagne Plaisance, une halte nautique et une base de location. La concrétisation d'un projet qui tenait à cœur à Hélène Legendre, directrice commerciale de Bretagne Plaisance : « Depuis 1997, nous avons ce projet de créer une base de location à Pontivy car les plaisanciers qui louaient au départ de notre



Le débarcadère adapté aux personnes handicapées.



La base de départ de Pontivy.

base de Redon s'arrêtaient à Josselin pour éviter les 2 jours de navigation nécessaires au passage de l'échelle d'écluses [ndlr : 53 écluses entre Rohan et Pontivy] et il était très rare de voir un bateau à Pontivy. Mais en raison des nombreuses inondations, le projet n'aboutissait pas. » Entre 1995 et 2000 le Blavet a connu plusieurs crues dévastatrices et la remise en état des ouvrages d'art a demandé de gros travaux aujourd'hui terminés.

Fluvial : Après votre première saison, avez-vous gagné votre pari ?

H. Legendre : Oui, puisque nous avons désenclavé ce tronçon. À l'inauguration, la joie était générale et les éclusiers tout heureux de voir des bateaux. 4 bateaux sont stationnés à Pontivy. Mais c'est un nouveau produit auquel notre clientèle doit s'habituer avec une obligation de voyager en aller-retour. Enfin, notre stratégie commerciale est de remplir la base de Redon avant celle de Pontivy.

Fl. : Redon, Lyvet, Pontivy et maintenant Rohan, Bretagne Plaisance a-t-elle d'autres projets ?

H. Legendre : M. Nizan, Maire de

Rohan et vice-président délégué au développement touristique et au patrimoine de la Communauté de Communes de Pontivy, était catastrophé du départ de Nicols. Nous avons donc pris le relais pour la saison 2005 et proposons un aller simple Redon-Rohan riche en visites possibles sur le parcours. Nous avons aussi le projet de nous implanter à Inzinzac-Lochrist avec une capitainerie. Mais notre plus grand espoir serait de voir le projet de financement d'un ascenseur à bateaux au lac de Guerlédan se réaliser.

Pour M^{me} Gwenn Lepotier, chargée de mission au tourisme et au patrimoine à la Communauté de Communes de Pontivy, la proposition d'une base de location de bateaux était une opportunité à saisir. « Nous avons l'espoir de faire revenir l'animation grâce au tourisme fluvial. La halte existait au niveau des pontons, mais il y avait très peu de bateaux. Il fallait redonner vie à la navigation sur Pontivy. Tout est allé très vite car avec Bretagne Plaisance « ça passe ou ça casse ». Les véritables négociations ont commencé fin 2003 et la halte a été inaugurée en mars 2004. »

Fluvial : Pouvez-vous déjà tirer un bilan touristique de cette première saison ?

G. Lepotier : Nous n'avons pas effectué d'évaluation précise, mais les plaisanciers passent au moins une journée sur



Un aménagement particulièrement bien intégré dans le paysage à Redon.



La passerelle en cours de réalisation.

la commune et souvent une nuit, et puis nous voyons les bateaux...

Fl. : La Communauté de Communes de Pontivy a-t-elle des projets pour le Blavet et le canal de Nantes à Brest ?

G. Lepotier : La halte de Pontivy est située, en plein centre ville, en secteur sauvegardé et il serait intéressant de consolider la présence de la base par la construction d'un bâtiment en dur s'intégrant parfaitement au paysage. Depuis un an, nous travaillons sur la mise en valeur du canal à travers la création de circuits d'interprétation avec des panneaux à vocation pédagogique et ludique sur la voie d'eau. Enfin, il y a 4 ans, le Conseil Général a proposé aux communes la rétrocession de 10 maisons éclusières. 5 maisons ont été retenues par la CC de Pontivy. Les idées à vocation touristique sont nombreuses et nous attendons la signature de la rétrocession.

ET ENCORE DE L'ARGENT POUR LES BRETONS

Cette Ancre d'Argent récompense la réalisation de la passerelle du Quai Saint-Jacques à Redon, sur les berges de la Vilaine. Une ville qui est un véritable carrefour des voies navigables bretonnes, à la croisée du canal de Nantes à Brest et de la Vilaine. M. Michel Allanic, Directeur Général de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, nous a détaillé le travail réalisé par l'I.A.V.

Fluvial : Pourquoi avez-vous décidé de réaliser cet ouvrage d'art ?

M. Allanic : En 1989, l'I.A.V. a hérité de la voie fluviale du bassin de la Vilaine. Tout d'abord, jusqu'en 2000, nous avons remis en état toutes les escales qui nous avaient été cédées. L'idée de la réalisation de la passerelle de Redon s'est imposée à la fin de ce programme de travaux. Suite au percement du boulevard Bonne Nouvelle dans les années soixante, le chemin de halage de la Vilaine s'est retrouvé sans jonction avec le quai Saint-Jacques. De fait, la relation de la ville aux promenades en berges était interrompue. Piétons, cyclistes ou cavaliers ne pouvaient plus emprunter ce tronçon de 200 m absorbé par la route départementale pour rejoindre le quai.

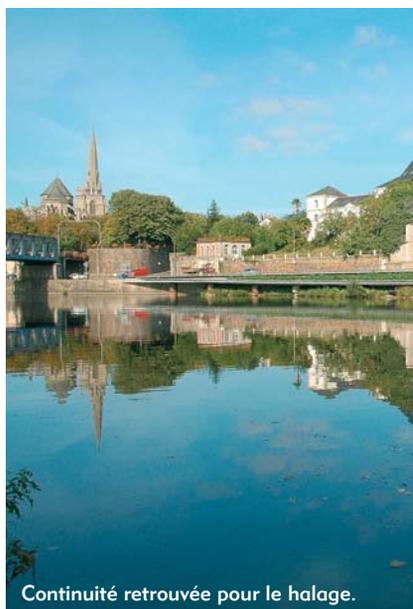
Fl. : Quelles ont été vos contraintes ?

M. Allanic : D'une part, nous étions dans un site classé à proximité de l'abbaye béné-

dictine de Redon et de l'église Saint-Sauveur. Par ailleurs, suite aux grandes crues de 1995 et 2001 la passerelle devait être conçue pour protéger Redon contre les crues de la Vilaine à 5,50 m (cote considérée la plus haute). L'Institut a donc confié la maîtrise d'œuvre à la fois à un architecte et à un bureau d'études en infrastructures. Le coût total de l'ouvrage est de 730 000 €, financé à 75 % par la région Bretagne et à 25 % par l'I.A.V. Le résultat est un ouvrage d'art de 130 m complètement intégré à son environnement que les usagers s'approprient à leur gré. La passerelle suit le profil naturel des berges en plan et en altitudes en modifiant le moins possible la morphologie des berges.

Fl. : Quels sont les prochains projets de l'Institut ?

M. Allanic : Le travail de remise en état de la voie d'eau est terminé, nous sommes rentrés dans une phase d'entretien et de confortement des rives, mais nous travaillons sur un gros projet d'aménagement en Vilaine aval. Le barrage d'Arzal, construit dans les années soixante-dix à 7 km de l'embouchure de la Vilaine, bloque la marée qui remontait auparavant jusqu'à Redon. Le barrage a régulé en amont le plan d'eau et favorisé le développement de ports de plaisance. Mais comme les bateaux qui remontaient la Vilaine utilisaient le flux des marées, il n'y a jamais eu de chemin de halage sur ce tronçon. L'I.A.V. a pour projet de créer une voie verte de 40 km pour aller jusqu'à la mer en longeant la voie d'eau. Beaucoup de terrains appartiennent à l'Institut, d'autres sont la propriété de communes qui ont déjà effectué des remembrements, le projet est donc bien parti. ■



Continuité retrouvée pour le halage.

PRIX SPÉCIAL VNF

Il récompense une réalisation exemplaire du point de vue de l'environnement et du développement durable. Il a été attribué à la commune de Saint-Léger-sur-Dheune. Dans le cadre d'un projet de requalification du centre bourg et d'amélioration des conditions de vie, la mairie a misé sur le développement touristique en s'appuyant sur le canal du Centre. Après la mise en valeur du canal au cœur du village le constat est positif : augmentation de la population, développement de l'activité du port, essor pour le commerce local. Nous reviendrons sur ce prix spécial VNF dans un des prochains articles consacrés aux Ancres d'or.